



## Formation : répondre aux exigences du Data Dock

Le 1er janvier 2017, le Décret qualité n° 2015-790 du 30 juin 2015 est entré en application. Les organismes de financement public (les OPCA) ont mis en place une base de données appelée DATADOCK dans laquelle il faut obligatoirement être inscrit pour que les formations dispensées puissent être prises en charge.

**Au-delà d'une période de transition de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2017, aucune formation ne sera financée par un OPCA si le formateur indépendant ou l'organisme qui anime la formation n'est pas inscrit sur DataDock.**

### Objectifs de la journée :

- Prendre en compte le cadre d'exercice de l'activité de formation conforme au Décret Qualité de 2015
- Prendre en compte les modalités du DATA DOCK et savoir comment s'y inscrire avant le 30 juin 2017

### Contenu pédagogique

**Le cadre de référence :** Le Décret Qualité du 30 juin 2015

**Les 2 voies de la « conformité » :** « certification » et « référencement »

#### Le DATA DOCK, comment ça marche ?

- Présentation générale, fonctionnement et utilisation par les OPCA et autres financeurs
- Atelier de travail sur les éléments de preuve aboutissant à la construction d'un projet personnalisé de conformité

#### De la conformité à une « démarche Qualité » proprement dite

- Des logiques différentes pour des usages et des marchés différents
- L'horizon 2019-2020 : perspectives ISO et CSFC

**Méthode pédagogique :** Apports théoriques, exercices pratiques, support remis.

**Animateur :** Robert Kulling, Président de la CSFC PACA, formateur consultant certifié par l'ICPF-PSI et enregistré sur le DATADOCK

**Pré requis :** Posséder un numéro d'activité de formateur et dépendre du FIF-PL pour le financement de sa formation professionnelle

**Durée :** 1 jour

**Déjeuner sur place,** offert aux participant(e)s.

- ✓ **Aucune démarche administrative** auprès du FIF PL n'est à faire de votre part.
- ✓ Seul **un chèque de caution** vous sera demandé par la CSFC, ainsi que votre attestation de versement **de la cotisation formation à l'URSSAF.**

### Date et lieu :

**Le jeudi 11 mai 2017,** à l'Hôtel – Restaurant L'Etape, 13320 Bouc Bel Air

**Fédération des Chambres syndicales de formateurs consultants (CSFC)** Numéro de déclaration d'activité de formation **11.7550960.75** attribué par la DIRECCTE d'Ile de France.